Paroisse Saint-Sépulcre. — 330 baptêmes, 140 enterrements, 128 mariages et 71.000 communions.

RÉUNION DE COMMISSIONS. — Les 3e et 5e Commissions se réuniront jeudi prochain à cinq heures du soir pour examiner les questions suivantes :

1° Voirie municipale : Rue de Charleroi ; prolongement ; classement. — 2° Id. ; rue de Maufait ; prolongement ; classement. — 3° Id. ; rue Leconte-Bastion ; classement. — 4° Id. ; rue Leneur ; classement. — 5° Id. ; rue Copernic ; classement et mise en état de viabilité. — 6° Id. ; boulevard du Château ; pavage de la chaussée. — 7° Service des Eaux ; questions soumises à l'arbitrage de M. le Préfet du Nord ; propositions.

LA LOTERIE DES SAUVETEURS DU NORD. — Le tirage de la loterie des Sauveteurs du Nord aura lieu publiquement le dimanche 23 février à 2 heures de l'après-midi, au siège central, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille. Nous rappelons qu'elle comprend 10.000 francs de prix en espèces, des lots de 5.000, 2.000, 1.000, 500 francs, 10 lots de 100 fr. et 10 lots de 50 fr. En outre, 400 autres lots offerts par le Président de la République et le Roi des Belges, par MM. les Ministres, sénateurs, députés, autorités diverses et bienfaiteurs de la Société.

Quand nous annoncions, il y a quelque temps, que la loterie serait agréablement surprise par la richesse, l'élégance et la beauté des objets, nous ne pensions pas être aussi bons prophètes. C'est parfait en tous points. Il reste maintenant au public, généralement bien disposé à l'égard de nos vaillants sauveteurs, à répondre à leur appel en se procurant sans plus tarder des billets de cette tombola.

On peut se procurer des billets au prix de 25 centimes chez tous les débitants de tabac de Roubaix et environs, et chez M. Tillet, 134, rue de Lille, trésorier de la section roubaisienne.

UN NOUVEAU KIOSQUE DE TRAMWAYS. — L'Administration municipale vient de prendre une mesure qui sera bien vue de la population ; elle a mis à la disposition des compagnies de tramways de Lille et de Roubaix le kiosque situé à l'angle de la Grande-Place et de la rue du Château pour servir de salle d'attente aux voyageurs des lignes de Lille, de Lannoy et du Pile.

A PROPOS DU CAMBRIOLAGE DE L'EGLISE SAINT-JOSEPH. — On se rappelle l'acte de brigandage commis à l'église Saint-Joseph. Une somme de 3.400 francs, produit d'une quête faite dans la paroisse pour offrir des stalles à M. l'abbé Lesage, curé, à l'occasion de son jubilé, fut volée dans le coffre-fort. MM. les vicaires, qui avaient pris l'initiative de cette souscription, ont déjà reçu de nouveaux dons. Ils espèrent que les personnes charitables de la paroisse les aideront à réunir la somme nécessaire.

L'INCENDIE DE LA GRANDE-RUE. — M. Albert Dupuroz, représentant à Roubaix les intérêts de la famille Lefebvre a remis, au nom de M. Auvray-Lefebvre, propriétaire de la maison, 69, Grande-Rue, incendiée dans la nuit du 30 au 31 décembre, une somme de 50 francs pour la Caisse de retraites des sapeurs-pompiers de Roubaix. Une somme de même importance nous a été remise pour être répartie entre le personnel de l'imprimerie du *Journal de Roubaix*, qui a organisé les premiers secours.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, mardi matin, au Minck, 200 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

UN ACCIDENT DANS UN ATELIER D'APPRÊT. — Un ouvrier apprêteur, Achille Dutilleul, âgé de 27 ans, demeurant rue Jacquart, cour Charron, travaillant pour le compte de MM. J. Vanacker et Cie, apprêteur, a eu le médius de la main droite écrasé entre une poulie et le plateau de son métier. M. le docteur Labbe, qui a examiné le blessé, lui a ordonné un mois de repos.

TOMBÉ D'UN CAMION. — Un ouvrier de M. Six-Gadenne, entrepreneur, Henri Olivier, âgé de 40 ans, demeurant rue de Lille, cour Lepel, 1, est tombé lundi soir, vers cinq heures, de son camion, tandis qu'il passait rue d'Isly. Dans sa chute, le domestique s'est fait des contusions à la figure.

M. le docteur de Chabert, qui a examiné le blessé, lui a ordonné un repos de huit jours.

UNE CHUTE, RUE PAUVRÉE. — Lundi soir, un peu avant sept heures, un journalier, Julien Legrand, âgé de 59 ans, demeurant rue de l'Ermitage, cour Billot, 19, est tombé accidentellement, rue Pauvrée, et s'est brisé le pied droit.

M. le docteur Fauverghe, qui lui a donné les premiers soins l'a fait admettre à l'Hotel Dieu.

EN VERTU D'UN MANDAT D'ARRÊT émanant de M. Coupilaud, juge d'instruction, le sous-brigadier de sûreté Labbe a arrêté, hier, dans la cour de la gare, un journalier, Julien Popelier, dit la *Chique*, âgé de 28 ans, sans domicile fixe, poursuivi pour coups et blessures. Cet individu sera écroué, mercredi, à la maison d'arrêt de Lille.

OUTRAGES PUBLICS A LA PUDEUR. — Un journalier, Julien Desrumaux, âgé de 37 ans, sans domicile fixe, est inculpé de deux outrages publics à la pudeur. Les faits se seraient passés, lundi après-midi, place de la Fosse-aux-Chênes et rue du Collège. Il a été arrêté par le brigadier de police Leruste qui l'a écroué en attendant son transfert à Lille.

PORT D'ARME PROHIBÉE. — Lundi soir, vers dix heures, les agents de police Lecomte et Lièvrouw rencontraient, rue de Tourcoing, un individu d'allures suspectes qui, à leur vue, ayant sans doute quelque chose sur la conscience, prit la fuite. Les agents le mirent à sa poursuite. Cet individu était porteur d'une arme prohibée. Il sera conduit, mercredi matin, à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. les Fils d'Alfred Motte, fabricants, une tisserande, Marie Lorthiour, 23 ans, demeurant à Leers, a été blessée à l'index gauche par les organes de son métier. Huit jours de repos. Docteur Mariage. — Un coursier de MM. Lefebvre et Nisse, imprimeurs, Edmond Scalbe, 46 ans, rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, s'est blessé au genou droit en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Bellenghen. — A la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, un bâcleur, Jean Baudain, 24 ans, rue de l'Alma, fort Fresez, a été blessé au poignet gauche par son couteau. Dix jours de repos. Docteur Picquet. — Un garçon de la brasserie de Mme veuve Liagre Hautroie et fils, rue du Lac, à Tourcoing, Cyrille Douchin, 27 ans, rue du Caire, s'est blessé au genou droit en descendant de la bière dans la cave de l'estaminet de M. Bethencourt, rue de la Redoute. Huit jours de repos. Docteur Vienne. — Un garçon boulanger de l'« Union », Edouard Bossuwe, 46 ans, rue de l'Ommelet, cour Jouret, a été blessé au pied gauche en marchant sur un clou. Huit jours de repos. Docteur Dupré. — Dans l'atelier d'apprêt de MM. J. et A. Dubar, un apprêteur, Arthur Wagnon, 21 ans, rue de Maubeuge, cour Loridan, s'est blessé au genou droit pendant son travail. Vingt-cinq jours de repos. Docteur Lepers. — Un garçon de magasin de M. Gaston Pavot, négociant en spiritueux, Charles Normand, 23 ans, demeurant à Haubourdin, s'est blessé en manœuvrant un fût d'alcool. Huit jours de repos. Docteur Delecœuillerie. — Un garde d'écurie de la Ferme de l'Ebouage de la Ville, Victor Piétin, 41 ans, rue Decrème, s'est blessé au genou gauche en tombant. Douze jours de repos. Docteur Dispa. — Le conducteur de machine de la filature de MM. J. Ernoult et Dubois, Camille Verhelot, 45 ans, rue d'Arcole, s'est blessé au genou droit en tombant. Dix jours de repos. Docteur Picquet. — Un garçon de la brasserie de l'« Union », Alfred Delelour, 41 ans, rue et impasse Turgot, a été blessé au pied gauche pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Un charretier de M. Lepoutre-Six, négociant en charbon, Julien Grosse, 70 ans, rue de Mézières, à Wasquehal, a été comprimé entre deux tombereaux et a eu plusieurs côtes fracturées. Trois semaines de repos.

LES PLACES GRATUITES AU THÉATRE COUVREUR. — Les cartes numéros 1101 à 1400, délivrées par la Mairie pour assister gratuitement à une représentation au Théâtre Couvreur, sont valables pour le jeudi 7 janvier.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de Madame veuve Delporte-Ducatteau, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1904, à l'âge de 75 ans.

Ses funérailles auront lieu le samedi 9 janvier, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur. — Assemblée, 28, rue Gay-Lussac, Roubaix.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 6 JANVIER. — Mlle Hélène Fourlinie, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — Mme Alphonse Bouzin, née Coralie Moutonnier, trois heures, église du Saint-Sépulcre.

CROIX

DES RODEURS ont pénétré la nuit dans la salle d'attente des tramways Grand'Place ; ils ont brisé un bec de gaz, arraché des tuyaux et les appareils du téléphone. La salle d'attente est actuellement dégarnie de ses portes, pour cause de réparations.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au tissage Holden, Léopold Leclercq, 39 ans, débourreur, 4, rue Carpot, s'est coincé contre un métier et a eu le petit doigt du pied gauche fracturé. — Ferdinand Gilleman, 40 ans, chauffeur à l'usine à gaz, demeurant rue de Lille, s'est blessé aux reins en soulevant une brouette.

LANNOY

SAILLY

UNE RIXE. — Dimanche soir, vers dix heures et demie, M. Georges Devienne, 45 ans, tonnelier au Trieu de Meurchin, retournait chez lui, en compagnie d'un jeune homme, M. Locuny, 17 ans, tisserand à Sailly, quand, en face de l'estaminet de l'*Alouette*, ils rencontrèrent trois individus, avec qui ils échangèrent des paroles violentes, pour des raisons qu'on ignore jusqu'à présent.

Des paroles, on en vint vite aux coups. Le jeune Locuny prit la fuite, laissant son compagnon aux prises avec ses agresseurs qui frappèrent M. Devienne avec une grande brutalité, le laissant à moitié assommé sur place.

Vers onze heures, M. J.-B. Mouscron, domestique de ferme à Sailly, passant par là, entendit des gémissements et s'empressa de relever le malheureux qui avait le visage tout ensanglanté et se plaignait de douleurs à la tête et sur différentes parties du corps. M. Mouscron reconduisit M. Devienne à son domicile, et celui-ci alita aussitôt. Il a reçu un coup à la tête qui semble avoir été porté avec un instrument contondant ; la blessure est superficielle et n'intéresse que le cuir chevelu ; mais le blessé est affaibli par une hémorrhagie abondante. On croit que c'est là le résultat d'une querelle à laquelle l'ivresse ne serait pas étrangère. M. Devienne, qui n'a porté plainte que mardi, a dénoncé ses agresseurs au garde-champêtre. Une enquête est ouverte.

LYS

NOUS AVONS dit vendredi dernier, qu'un procès-verbal avait été dressé par les préposés Herbaut et Duclaux, de la brigade de Lannoy, à la charge de M. Félicien Salomé, négociant en déchets, à Lys, pour injures proférées contre eux par ce dernier, lors de l'arrestation, pour fraude, d'une enfant de douze ans. Nous avons reçu à ce sujet, une lettre de protestation de M. Salomé.

Nous avons interviewé M. Salomé et M. Duclaux, l'un des douaniers intéressés.

M. Salomé déclare n'avoir proféré aucune injure à l'adresse des douaniers, mais tout simplement reproché à ceux-ci, leur attitude qui, suivant lui, n'était pas correcte en la circonstance.

M. Salomé dit qu'il attend qu'on le traduise devant un tribunal, pour formuler sa plainte.

M. Duclaux, d'accord avec son collègue Herbaut, est non moins énergique dans ses déclarations. Il affirme que M. Salomé a prononcé, à leur égard, les mots de « bêtes brutes », et il a ainsi que son collègue, paralysé par son intervention dans l'exercice de ses fonctions. Quant aux accusations de M. Salomé, M. Duclaux, estime que c'est un dérivatif. Le procès-verbal rédigé contre M. Salomé, relate les mots de « bêtes brutes » prononcés par lui.

Notre impartialité nous fait un devoir de dire que bon nombre de personnes qui étaient présentes quand s'est produit l'incident, ont pris fait et cause pour M. Salomé, et se disent prêtes, au besoin, à témoigner en sa faveur.

ANNAPPES

LA LISTE DES CONSCRITS de la classe 1903 a été arrêtée avec 24 inscriptions.

SAILLY

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL DE L'ANNÉE 1903. — Naissances, 24 ; mariages, 7 ; décès, 19. Une reconnaissance.

FOREST

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL DE 1903. — Naissances, 22 ; mariages, 3 ; décès, 14.

LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ÉLECTORALES vient de se réunir et a pris les décisions suivantes : quatre radiations, quatre inscriptions nouvelles.

CYSOING

UN ACCIDENT. — Mardi, vers midi, M. Dervaux, receveur des douanes à Cysoing, descendait l'escalier de la cave de son habitation, quand, par suite d'un faux pas, il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute, il s'est fait une légère entorse au pied droit.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La Petite Feuille Catholique doit être distribuée gratuitement chaque semaine, *dans TOUTES les maisons de la Ville de Roubaix.*

Les personnes qui ne la recevraient pas exactement chaque semaine ou qui connaîtraient des habitants ne la recevant pas, sont instamment priées d'en aviser le gérant, M. I. Duquenne, à l'Imprimerie Reboux, 71, Grande-Rue, Roubaix.

N. — Les hôteliers, aubergistes et toutes les personnes ayant chez elles des pensionnaires ou des *logeurs* peuvent, à leur demande, recevoir le nombre d'exemplaires qu'elles désirent.

Dans l'enseignement primaire

Sont nommés instituteurs : à Roubaix, M. Constant Tétin ; à Wasquehal, M. Delcroix ; à Cysoing, M. Charles Blavier ; à Camphin-en-Pévèle, M. Nestor Fiévet.

Directrice d'école maternelle : à Roubaix, rue de Condé, Mme Domont.

WATTRELOS

LA QUESTION DE L'ÉCLAIRAGE. — A la suite de la note que nous avions fait paraître vendredi dernier, rendant compte de la visite à l'usine d'électricité faite par M. Dreyfus, ingénieur chargé d'établir une contre-expertise sur l'état de l'éclairage à Wattrelos, nous avons reçu une lettre des membres de la sous-commission nommée pour suivre les travaux de cet ingénieur.

Les signataires de la lettre, MM. J.-B. Liagre, Henri Briffaut, Henri Labbe et P. Dhalluin, protestent contre ce qu'ils appellent notre « article erroné ».

Et quelles erreurs avons-nous donc commises ? Les sous commissaires protestataires nous disent : « M. Dreyfus nous a affirmé que l'usine était en état, que, si nous voulions, nous pourrions éclairer demain et qu'il ferait son possible pour nous seconder et nous tirer d'embarras, etc., etc. » Et c'est tout. Ce serait encore bien peu si ce n'était absolument inexact. Nous sommes autorisés à dire que le compte-rendu que nous avons donné de la visite de M. Dreyfus à l'usine électrique, est dans son entier conforme à la vérité.

Nous maintenons que M. Dreyfus a déclaré « *que l'usine ne pourrait fonctionner que si on y opérait plusieurs changements nécessités par son installation un peu trop élémentaire, et que le réseau était très défectueux, au point de vue surtout des dangers qu'il présenterait dans le cas de rupture d'un fil.* »

Peut-on raisonnablement avancer que M. Dreyfus ait dit aux sous-commissaires, comme ceux-ci le prétendent : « Si vous vouliez, vous pourriez éclairer demain ?»

Mais, quelle que fut son opinion personnelle, l'ingénieur n'aurait pu tenir un semblable langage. Parler de la sorte c'eut été outrepasser son mandat. Une simple lecture de la lettre de M. le Préfet à l'Administration municipale suffit amplement à le démontrer. Que M. Dreyfus le croie ou non possible, ce que chacun ignore jusqu'à présent, l'éclairage électrique ne pourra être essayé que dans le cas où un accord interviendrait entre M. Dreyfus et M. Neu, le premier expert ; dans le cas contraire il faudrait attendre qu'un troisième expert fût désigné pour décider entre ces deux ingénieurs.

Cela est évident et nous nous étonnons que les membres de la sous-commission ne s'en soient pas rendu compte.

« Nous attendons le rapport de M. Dreyfus », ajoutent les membres de la sous-commission. Faute de mieux c'est tout ce qu'il leur reste à faire.

LES « PINSONNEUX » se sont levés en masse. Et ce n'est pas rien que leur masse, car il y a à Wattrelos environ cent cinquante sociétés d'amateurs de pinsons. Tel amateur réputé possède jusqu'à douze de ces intéressants chanteurs. Or, cette armée — quinze cents à deux mille hommes, ni plus ni moins — est en déroute. Il paraît que quelques contraventions ont été dressées pour capture de pinsons, en vertu de l'article 22 de l'arrêté préfectoral du 20 août 1903 sur la chasse, ainsi conçu :

« Sont interdits en tout temps la chasse, la destruction, la capture, l'importation, l'exportation, le *transport*, le colportage, la *mise en vente*, la vente et l'achat des oiseaux utiles à l'agriculture, spécialement les insectivores, et notamment les oiseaux suivants :

» ...*Passereaux* ordinaires : roitelets, mésanges, serins, chardonnerets, tarins, etc. »

Les pinsons ne sont pas cités, mais ne sont-ce point des passereaux ? Les gendarmes et les gardes-champêtres disent oui, et les pinsonneux disent non. Que les naturalistes parlent, pour calmer les angoisses !

Une délégation d'amateurs de pinsons s'est rendue dimanche, chez M. le docteur Leplat, maire, lui exposant l'importance des jeux ou combats de pinsons, le nombre d'estaminets qui vivent de ce jeu, etc.

M. Leplat a aussitôt transmis à M. le préfet du Nord les condoléances des « pinsonneux ».

UNE MANIFESTATION SYMPATHIQUE. — A l'occasion de la remise de la médaille domaniale à M. Jean Bon, sous-brigadier des douanes à Wattrelos-Gare, une petite fête a eu lieu, mardi après-midi, au corps de garde. Au cours de cette réunion intime, M. Bon, qui possède toute l'estime de ses chefs et de ses collègues, a été l'objet de nombreuses marques de sympathie de la part de tout le personnel des douanes, de la gare et de ses amis. Nous adressons également nos sincères félicitations à M. le sous-brigadier Bon pour cette distinction méritée.

UNE TENTATIVE DE VOL A LA HOUZARDE. — Des malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans la ferme de MM. Fauvarque frères, à la Houzarde, mais ils ont été entendus et ont pris la fuite sans qu'on ait pu les reconnaître.

LA FRAUDE. — Les préposés Courdil, Feuillet, Boulinguiez et Hochet ont arrêté Alfred Rançon, 35 ans, chauffeur, sans domicile fixe, et Pauline Lénar, 43 ans, demeurant à Amiens, rue de l'Union, 70, qui portaient ensemble 12 kil. d'allumettes, valeur 54 fr. — Le sous-brigadier Devinck et le préposé Dours, de Roubaix, ont arrêté Alfred Voet, 23 ans, maçon à Roubaix, rue de la Balance, 97, qui portait 2 kil. 500 de café vert, valeur 7 fr. 50. — Le sous-brigadier Lavail et le préposé Camberlain, du Touquet, ont arrêté Charles Chotteau, 51 ans, marchand ambulant, demeurant à Lille, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, 42, qui portait 520 grammes d'allumettes, valeur 2 fr.

VAGABONDAGE. — La gendarmerie a arrêté dans les briqueteries Delcourt frères, au Sapin-Vert, Alphonse Vanneste, 25 ans, ouvrier agricole, et Hubert Vandecastele, 21 ans, terrassier, tous deux sans domicile fixe.

DEUX LAPINS, d'une valeur de 10 francs, ont été volés dans la nuit du 3 au 4 janvier, au préjudice de M. Clément Delcourte, marchand de journaux, au Touquet.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un domestique de la maison Tiberghien, Léon Piron, demeurant 33, rue Sainte-Elisabeth, à Roubaix, a été blessé à la jambe droite par un wagonnet, à la Société Chimique Roubaisienne. Docteur Dupré. Quinze jours de repos. — Deux ouvriers de l'usine de raccords J. Lecat, Johann Opteelle, âgé de 43 ans, s'est blessé à la main droite en travaillant. Huit jours de repos. Docteur Picquet, de Roubaix.

ENTERREMENT DU MERCREDI 5 JANVIER. — M. J.-B. Cospain, dix heures, église Saint-Christophe.

MOUVAUX

STATISTIQUE SANITAIRE. — Pendant le mois de décembre écoulé l'état-civil a enregistré : 12 naissances ; 3 mariages, et sept décès se répartissant comme suit : tuberculose des poumons, 1 ; bronchite aiguë, 1 ; bronchite chronique, 2 ; pneumonie, 1 ; néphite, 1.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un garçon de la Brasserie Roubaisienne, Hector Legrain, âgé de 39 ans, a fait une chute en descendant un fût de bière dans une cave, et s'est contusionné à la poitrine. Dix jours de repos. Docteur Delahousse. — Un domestique de la maison Lacoche et Cie, Maurice Prévost, est tombé de sa voiture qui avait été tamponnée par un tramway. Blessures à la tête et contusions. Quelques jours de repos.

MARCQ-EN-BARŒUL

VICTIME DU FROID. — Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles, M. Joseph Lemaire, boucher, rue du Lazaro, a été frappé d'une congestion occasionnée par le froid. Le malade, dont l'état avait tout d'abord présenté une certaine gravité, se trouve maintenant hors de danger ; il pourra, d'ici quelques jours, reprendre ses occupations.

UNE CHUTE FACHEUSE. — En sortant de l'usine Lesaffre, où il est occupé, M. Julien Toussier, a fait une chute et s'est fracturé le coude droit. M. le docteur Masson a donné des soins au blessé.

LINSELLES

LES CHEMINEAUX. — Tandis qu'elle regagnait, dans la soirée de lundi, son domicile hameau des Bois-Blancs, une ménagère, Mme Joseph Vandenbove rencontra un inconnu qui l'accompagna un instant, puis, profitant d'un endroit désert, se jeta sur elle en exigeant de l'argent. Mme Vandenbove ne se laissa pas intimider, elle se défendit en égratignant son agresseur à la figure et poussa des cris de détresse. Dans la crainte d'être surpris l'inconnu prit la fuite.

CONTRAVENTION ... été dressée par les gendarmes en tournée dans la commune contre Olivier Léonard et Marie Feunier, sa femme, tous deux d'origine belge, qui avaient négligé de faire à la Mairie la déclaration exigée des étrangers.

BOUSBECQUE

UNE RIXE a éclaté entre des consommateurs dans l'estaminet Henri Breyne, hameau du Petit Paris. Un ouvrier papetier, J.-B. Huyvaert, âgé de 21 ans, se plaint d'avoir été frappé à la tête par Cyrille Breyne, Cyrille Evraert et Jules Delaer ; ceux-ci nient et prétendent avoir expulsé Huyvaert, parce qu'étant en état d'ivresse, il causait du scandale. L'enquête de police n'a pas jusqu'à présent établi les responsabilités de chacun, mais le cabaretier a été l'objet d'une contravention pour n'avoir pas affiché dans son estaminet, la loi sur l'ivresse publique.

UNE DISTRIBUTION EXTRAORDINAIRE DE PAIN sera faite aux pauvres de la commune, demain jeudi, à 8 heures du matin, grâce à la somme de 200 fr. versée par M. Leurent, industriel.

QUESNOY-SUR-DEULE

EN SE RENDANT A LA POSTE, Mme Gustave Loingeville, rentière, rue Belle-Croix, a fait une chute en heurtant la bordure du trottoir et s'est blessée assez sérieusement à l'épaule et à la tête. Son gendre, M. le docteur Favier, lui a donné des soins.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902. MEMBRE DU JURY

LILLE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE. — La commission départementale se réunira le dimanche 10 janvier, à dix heures et demie du matin.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — *Ecole des sciences sociales et politiques.* — Nous rappelons que c'est mercredi, et jeudi, à cinq heures, que M. du Magny, professeur à la faculté libre de droit de Lyon, viendra donner à la section des sciences sociales et politiques de l'Université catholique deux conférences sur cette question très intéressante et pleine d'actualité : *Des garanties de la liberté individuelle et de l'inviolabilité du domicile.*

Les personnes qui voudraient assister à ces conférences trouveraient des invitations au secrétariat des Facultés catholiques, rue François-Baes.

DÉMASQUÉ PAR SA FEMME. — L'individu qui a volé, samedi, place Richebé, une bicyclette appartenant à M. Averbeke et qui, arrêté peu d'instants après, place Jacquart, avait donné un faux nom, vient d'être reconnu pour un nommé Hippolyte Ghysbrech, âgé de 31 ans, sujet belge, demeurant rue du Nord, n. 1. C'est sa femme qui, en le cherchant, a fait connaître son identité.

Etrennes 1904. « Au Chariot d'Or », A. Degroux, 50, Grande-Place, Lille. Liquidation sérieuse. Cessation de commerce. Grand stock de diamants avec 20 0/0 de rabais. Choix complet de bijouterie, d'orfèvrerie dans des conditions extra avantageuses. 4363 5

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Diocèse de Cambrai. — M. l'abbé Sion, vicaire à Fourmies (Notre-Dame), est nommé curé d'Estrées ; — M. l'abbé Mailly, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Fourmies (Notre-Dame).

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille OPSOMER-DE VUYST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile OPSOMER, géomètre-métreur, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1904, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le Mercredi 6 dudit mois, à cinq heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le Jeudi 7 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Vosges.

NÉCROLOGIE

— Lundi, ont eu lieu, à Boulogne-sur-Mer, les funérailles de M. Edouard L'Eleu, juge. — La semaine dernière, ont eu lieu les obsèques de M. Léopold Colson, agent-voyer cantonal, décédé à Bavay-Louvignies. — On annonce la mort de M. Lecœuvre, ancien maire d'Auchel, à l'âge de 54 ans ; — de M. Pierre Troude, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Boulogne, âgé de 57 ans.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Le 30 décembre a été célébré à Lille, le mariage de M. Lucien Decrasène, représentant à Lille, avec Mme veuve Macarez-Marchant, propriétaire à Montrécourt.

L'Annuaire Général du Département du Nord
pour 1904

vient d'être mis en vente en librairie et chez les éditeurs J. Wignolle et Cie, 31, rue Faidherbe, à Lille. Un superbe volume de 2.700 pages, avec notice historique sur Lille, et carte départementale. Aux nouveaux **plans de Lille et de Roubaix**, il a été ajouté cette année le **nouveau plan de Tourcoing.** L'Annuaire contient la liste complète des administrations et services, méthodiquement classés, les désignations à Lille et à Roubaix, en tête de chaque rue : de la perception, justice de paix, paroisse, commissariat de police, bureau de vote, canton ; et à Lille, l'explication de la dénomination — le bassin houillier du Nord et du Pas-de-Calais, la liste des distilleries, raffineries et sucreries de toute la France ; dans chaque commune les numéros de téléphone de tous les abonnés ; enfin en tête des principales rubriques des listes professionnelles de Lille, l'indication du syndicat ou de la chambre syndicale.

Prix : Le volume complet du département (relié en toile) ..... **10 fr.**
Lille et son arrondissement (relié en toile). **5 fr.**
Roubaix-Tourcoing et leurs communes (relié en toile) ..... **2 fr. 75**
Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes ; chaque volume..... **1 fr. 50**
En vente à la librairie du *Journal de Roubaix.*

TOURCOING

LES INHUMATIONS AU CIMETIERE DU PONT-DE-NEUVILLE. — Le nombre des inhumations qui ont été faites pendant l'année 1903 est de 1.302, et il faut y ajouter 108 réinhumations de corps venant d'autres cimetières. Le total est donc de 1.410. Les inhumations en 1902 avaient été de 1.375 et les réinhumations de 110, soit 1.485 au total. La mortalité a donc été moins grande en 1903 qu'en 1902.

DÉCORATIONS UNIVERSITAIRES. — Parmi les nouveaux promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, se trouve M. Dujarier, proviseur du Lycée d'Orléans. M. Dujarier a été proviseur du Lycée de Tourcoing de 1893-1894, et il a laissé d'excellents souvenirs.

CONSTRUCTION D'UNE BOURSE DE COMMERCE ET D'UN HOTEL DES POSTES. — Nous reçevons la communication suivante :

L'Administration rappelle que l'adjudication aura lieu le jeudi 7 janvier à 3 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, (salle d'adjudication). Les travaux de la dite construction se feront sous la direction et surveillance du service des bâtiments de la ville de Tourcoing.

LA CAISSE D'EPARGNE nous communique l'avis suivant : « Pendant les mois de janvier et février, une séance supplémentaire exclusivement réservée au remboursement des intérêts sur les livrets complets, a lieu les jeudis de 10 heures à 11 heures du matin. »

LE DRAME DE L'HOPITAL. — *Les funérailles de la victime.* — L'enquête sur cette affaire se poursuit activement. Aujourd'hui mercredi, M. Delattre, commissaire de police, entendra les témoignages de plusieurs des femmes qui se trouvaient dans la salle au moment du crime.

Les funérailles de la victime, Sylvie Vanspeybrouck, auront lieu ce matin mercredi à neuf heures à Notre-Dame.

ARRESTATION POUR ABUS DE CONFIANCE. — Mardi après-midi, l'agent de sûreté Six et le garde-champêtre Denève ont arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt, rue Achille-Testelin, un jeune homme de 17 ans, Gustave Querteux, né à Nomain. Celui-ci était inculpé d'abus de confiance. Il a été écroué au dépôt en attendant son transfert à Lille.

UN VOL DE POULES. — Une plainte a été déposée par M. François Dedryver, boucher, rue du Château, à la suite d'un vol dont il a été victime. Des malfaiteurs ont ouvert un poulailler situé impasse du Bœuf d'Or, et lui ont enlevé deux poules et un coq de combat. Une enquête est ouverte.

LES TROUVAILLES. — Mardi matin, un pince-nez a été trouvé en l'église St-Christophe, à l'issue de la messe de sept heures. Le réclamer chez M. Amand Debruyckère, 43, rue des Piats.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mardi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Huîtres, 1.000 ; marée, 1.100 kil. ; pommes de terre, 400 kil. ; carottes, 400 kil. ; oignons, 50 kil.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Christory, une soigneuse, Flore Tournois, âgée de 23 ans, a été contusionnée au pied droit par la chute d'un mandrin. Docteur Bourgois. Douze jours de repos. — Chez MM. François Masurel frères, Eugène Leal, âgé de 28 ans, fileur, a eu la main droite et l'avant-bras pris entre une courroie et une poulie. Contusions. Quinze jours de repos. Docteur Dechesf. — Dans la même maison, Léonie Nottebaert, âgée de 41 ans, rattacheuse, a eu l'avant-bras droit comprimé entre le buttoir et le support d'un métier. Dix jours de repos. Docteur Leduc. — Chez MM. Bayart-Parent, un tisserand, Adolphe Vanhoutte, âgé de 61 ans, s'est fait une entorse au pied droit en travaillant. Dix jours de repos. Docteur Bernard. — Angèle Delmasure, âgée de 35 ans, rattacheuse chez MM. François Masurel frères, a eu l'index droit pris entre un rouleau et un cylindre de métier. Huit jours de repos. Docteur Leduc. — Au Conditionnement, un magasinier, Léon Delberghe, âgé de 27 ans, a été blessé à la lèvre inférieure en heurtant une tôle. Quatre jours de repos. Docteur Cuisset. — Emile Moyart, âgé de 43 ans, magasinier chez M. Maquet, s'est blessé au poignet gauche en pointant une balle. Six jours de repos. Docteur Delegrange. — Janvier Vanderplancke, âgé de 13 ans, bâcleur chez MM. Desurmont et Cie, a eu le pouce gauche écrasé entre un chariot et un bâti de métier en accrochant un poids de fonte. Un mois de repos. Docteur Delegrange. — Chez Mme Vve Fouan-Leman, une étireuse, Victorine Thieulen, âgée de 53 ans, a été blessée sérieusement au pied gauche par la chute d'une pièce de bois. Trois semaines de repos. Docteur Defossez. — A l'usine à gaz, un manœuvre, Henri Wastyn, âgé de 34 ans, a été contusionné à la main et au pied gauches par la chute d'un bloc de charbon. Dix jours de repos. Docteur Dewyn. — Chez MM. Denriester et Cie, fondeurs, un mouleur, Julien Vankiesbicke, âgé de 15 ans, s'est fait une plaie à la cuisse droite en tombant. Sept jours de repos. Docteur Bernard. — Chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de Lille, un teinturier, Henri Mestdagh, âgé de 19 ans, a été contusionné au pied droit par la chute d'un rouleau. Huit jours de repos. Docteur Vanneufville. — Un tisserand de la maison Mathon et Dubrulle, J.-B. Cassent, revenaient sur leurs pas.

FEUILLETON DU 7 JANVIER 1904 N° 212

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

Lorsqu'il arriva lui-même sous la voûte, il vit l'aveugle et l'enfant s'arrêter, ranger leur orgue le long du mur, près d'une grille, et s'asseoir, ou plutôt se laisser tomber toutes deux sur l'herbe.

— Oui, je m'en doutais bien... — murmura-t-il — la fatigue les écrase... il s'agit de savoir si elles vont s'endormir... Donnons-leur en le temps...

Rebroussant chemin, il gagna une rue conduisant au passage à niveau du chemin de fer de Grande-Ceinture.

Il traversa la voie en passant par les *portillons* et s'avança jusqu'à une descente située entre la muraille d'enceinte d'une propriété et le talus du chemin de fer que rendait inaccessible une haie vive doublée d'un treillage serré.

Cette descente, ou plutôt cet escalier, se compose de nombreuses marches taillées dans la terre et retenues par des planches de chêne goudronnées.

Arrivé à l'extrémité de ce chemin très peu fréquenté, l'Américain s'arrêta et jeta un regard vers l'endroit où Véronique et Marthe s'étaient installées.

L'enfant, maintenant, était étendue sur le gazon, mais sa grand'mère, toujours assise, semblait s'absorber dans de profondes réflexions.

O'Brien se glissa jusqu'aux arbres garnissant le bord de la rivière.

Il lui fallait attendre encore.

S'asseyant alors sur la berge, il tua le temps en regardant les évolutions de certains pêcheurs qui venaient choisir leurs places et planter leurs fiches pour l'ouverture de la pêche qui devait avoir lieu le 15 juin.

Il resta là pendant près d'une heure, jetant d'instant en instant un regard vers l'endroit où se trouvaient Véronique et Marthe.

Tout à coup il vit l'aveugle s'étendre sur l'herbe à côté de sa petite-fille.

— Elles vont